

## COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 77

Siège social : 122 bis rue du Président Despatys  
77007 MELUN CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31/12/2020

---

40 rue du Fer à Moulin  
75005 Paris  
SAS au capital de 120.000 €  
RCS Paris 489 421 990  
TVA intracommunautaire  
FR68489421990

---

01.40.03.96.35

---

[contact@angel-associes.com](mailto:contact@angel-associes.com)



# COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 77

Siège social : 122 bis rue du Président Despatys  
77007 MELUN CEDEX

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2020

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels : nous vous informons que la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels précisent les règles d'application des conventions comptables et les méthodes d'évaluation retenues. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

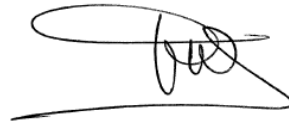
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 Avril 2021,

ANGEL & ASSOCIES  
Commissaire aux Comptes  
Mr Angel Pinar

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

## BILAN DU CDOS DE SEINE-ET-MARNE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2020

### BILAN ACTIF

### BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Brut 2020	Amort. & Prov.	Net 2020	Net 2019	Ecart N / N-1	
					€	%
Matériel et outillage	7 123	7 123	-	-	-	0,00%
Matériel de transport	24 490	8 203	16 287	10 422	5 865	56,28%
Matériel de bureau	56 850	55 749	1 101	676	425	62,87%
Panneaux et banderoles	2 559	2 559	-	109	- 109	-100,00%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>91 022</b>	<b>73 634</b>	<b>17 388</b>	<b>11 207</b>	<b>6 181</b>	<b>55,15%</b>
Stocks	-	-	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	2 102	-	2 102	30 020	- 27 918	-93,00%
Produits à recevoir	42 170	-	42 170	69 705	- 27 535	-39,50%
Disponibilités	180 490	-	180 490	129 125	51 365	39,78%
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>224 762</b>	<b>-</b>	<b>224 762</b>	<b>228 850</b>	<b>- 4 088</b>	<b>-1,79%</b>
Charges constatées d'avance	731	-	731	5 675	- 4 944	-87,12%
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>731</b>	<b>-</b>	<b>731</b>	<b>5 675</b>	<b>- 4 944</b>	<b>-87,12%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>316 515</b>	<b>73 634</b>	<b>242 881</b>	<b>245 732</b>	<b>- 2 851</b>	<b>-1,16%</b>

RUBRIQUES	Net 2020	Net 2019	Ecart N / N-1	
			€	%
Fonds associatifs	167 465	179 461	- 11 996	-6,68%
Résultat de l'exercice	- 5 609	- 11 996	6 387	-53,24%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>161 856</b>	<b>167 465</b>	<b>- 5 609</b>	<b>-3,35%</b>
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	
Dettes fiscales et sociales	17 115	29 770	- 12 655	-42,51%
Charges à payer	13 310	23 309	- 9 999	-42,90%
Provisions pour congès payés	10 911	-	- 10 911	0,00%
<b>DETTES</b>	<b>41 336</b>	<b>53 079</b>	<b>- 33 565</b>	<b>-63,24%</b>
Produits constatés d'avance	39 689	25 188	14 501	57,57%
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>39 689</b>	<b>25 188</b>	<b>14 501</b>	<b>57,57%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>242 881</b>	<b>245 732</b>	<b>- 24 673</b>	<b>-10,04%</b>

## COMPTES DE RESULTAT 2020

RUBRIQUES	2020	2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>251 110</b>	<b>381 563</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	<b>56 500</b>	<b>65 754</b>
Jeux de Seine-et-Marne	0	0
Forensport	5 250	8 000
Fonctionnement du CRIB	10 000	10 000
Formation des bénévoles et jeunes de l'UNSS	16 500	25 000
Ateliers sportifs et pratique en milieu carcéral	5 250	8 000
Soirée des Bleus	10 000	10 000
Sentez-vous Sport + donner des ailes	0	0
Accès des femmes aux responsabilités	2 000	3 000
Formation à l'utilisation de défibrillateurs	1 500	1 500
Handicaps	2 000	254
Aide au maintien de l'emploi	4 000	0
Sport santé	0	0
<b>CNDS Territorial</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sport santé	0	0
<b>CNDS National</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
CRIB Emploi aidé (ESQ)	12 000	12 000
<b>CNDS</b>	<b>73 542</b>	<b>89 233</b>
Paris 2024	1 500	700
Formation défibrillateur	0	575
Soutien réseaux sociaux	0	20 000
Sport au féminin	2 000	4 000
CRIB	10 000	15 000
Forensport et milieu pénitentiaire	39 833	29 000
Commission formation	11 000	10 000
Sentez-vous sport	0	358
Handicaps	0	0
Sport santé	7 000	6 600
Accès des femmes aux responsabilités	2 209	3 000
<b>Emplois CNDS</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>
Violène	5 000	5 000
Marina	5 000	9 000
Yoann	9 000	5 000

## COMPTES DE RESULTAT 2020

RUBRIQUES	2020	2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>FIPD (*)</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
CPSF Réau	0	0
Centre semi-liberté Melun	0	5 000
En mouvement vers l'emploi	0	0
<b>REGION / UPROMI</b>	<b>33 936</b>	<b>86 165</b>
Avenir Jeunes	33 936	86 165
<b>CNOSF</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>
Plan sport et territoire (ANS)	0	6 000
<b>CROSIF</b>	<b>27 011</b>	<b>54 537</b>
Actions en milieu pénitentiaire	27 011	54 537
<b>FDVA</b>	<b>5 000</b>	<b>6 000</b>
CRIB	5 000	6 000
En mouvement vers l'emploi	0	0
<b>PRODUITS DIVERS</b>	<b>24 122</b>	<b>37 875</b>
Partenaires	5 500	17 300
Communes et Intercommunalités	1 500	1 500
Cotisations des comités	10 171	10 327
Participation des stagiaires	6 034	7 469
Maison des Sports	917	1 279
(*) Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance		



## COMPTES DE RESULTAT 2020

RUBRIQUES	2020	2019
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>300 950</b>	<b>394 582</b>
<b>Achats</b>	<b>7 009</b>	<b>11 446</b>
Jeux départementaux	0	0
Achats matériel et informatique	4 706	9 666
Fournitures d'entretien et de petits équip.	834	128
Fournitures de bureau	1 469	1 652
Catalogues et imprimés	0	0
<b>Services extérieurs</b>	<b>75 581</b>	<b>134 173</b>
Sous traitance	27 040	63 419
Location de salles	1 322	924
Location de matériel	0	0
Location de bus	2 816	12 558
Location machine à affranchir	781	764
Location photocopieur	12 606	14 624
Loyer MDS	7 632	8 610
Entretien photocopieurs	2 373	5 343
Maintenance défibrillateur	0	0
Assurances	4 731	4 765
Documentation et abonnements	713	963
Honoraires	1 915	2 094
Frais d'actes et de contentieux	0	0
Cadeaux et Dons	190	0
Récompenses Tee-Shirts	0	0
Récompenses diverses	9 077	15 541
Affranchissements	1 506	1 220
Téléphone	2 478	2 497
Hébergement site internet	197	539
Prestations de service	0	0
Services bancaires et assimilés	54	47
Cotisations diverses	150	265
<b>Déplacements - organisations</b>	<b>7 168</b>	<b>17 966</b>
Déplacements des bénévoles et salariés	2 034	8 342
Carburant	0	0
Participation des comités aux Jeux	0	0
Missions	352	599
Réceptions	4 782	9 025

## COMPTES DE RESULTAT 2020

RUBRIQUES	2020	2019
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Personnel</b>	<b>202 835</b>	<b>228 513</b>
Salaires permanents	153 801	165 505
Provisions congés payés	40	0
Indemnités journalières	0	0
Primes et gratifications	4 200	1 281
Charges sociales	37 595	53 106
Charges sociales sur congés payés	-526	0
Médecine du travail, pharmacie	916	778
Formation du personnel	2 085	3 486
Chèques "déjeuner"	4 725	4 357
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>8 358</b>	<b>2 483</b>
Dotations aux amortissements	8 358	2 483
Dotations aux provisions	0	0
Créances douteuses	0	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-49 840</b>	<b>-13 019</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>265</b>	<b>424</b>
Intérêts livrets	265	424
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Néant	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>265</b>	<b>424</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>45 017</b>	<b>2 931</b>
Produits exceptionnels	7	53
Produits sur exercices antérieurs	0	173
Dons sur abandons de créances	1 043	2 041
Transfert de charges	43 967	664
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 051</b>	<b>2 332</b>
Charges exceptionnelles	7	7
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	284
Abandons de créances	1 043	2 041
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>43 967</b>	<b>599</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 609</b>	<b>-11 996</b>

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentés en Euros

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 242.881 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 5.608,64 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par ses dirigeants.

**1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES****CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessous.

**METHODES D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- |  |                |
|--|----------------|
| - Constructions  | de 20 à 50 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriel | de 4 à 10 ans  |
| - Installations générales, agencements, aménagements div.    | de 5 à 20 ans  |
| - Matériel de transport                                      | de 4 à 5 ans   |
| - Matériel de bureau   | de 1 à 10 ans  |
| - Mobilier de bureau   | de 2 à 10 ans  |

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentés en Euros

**METHODES D'EVALUATION DES CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

**2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 – Charges d'exploitation**

Dans celles-ci ne figurent plus le loyer de la Maison Départementale des Sports. Par contre, celles relatives aux photocopieurs et à la machine à affranchir le sont encore. L'Association de Gestion de la Maison Départementale des Sports ne pourrait-elle pas assumer l'ensemble de ces charges en plus de la location de l'immeuble, partant du principe que ces éléments correspondent aux parties communes mises à la disposition des locataires, c'est-à-dire des comités.

**2.2 – Produits et charges financiers**

Dans les produits financiers sont comptabilisés à hauteur de **264,56 €** les intérêts des deux comptes sur livrets du CDOS ouverts au Crédit Agricole. Le livret A pour 234,84 € et le livret Associations pour 29,72 €.

A noter, aucune charge financière (comme en 2019), mais encore une nouvelle baisse cette année des produits après celles des années précédentes provoquée par la chute des taux de rémunération.

**2.3 – Produits et charges exceptionnels**

Dans les produits exceptionnels figurent plusieurs sommes pour un montant global de **45.017,07 €** :

- ⇒ 6,96 € régularisation de lettrage
- ⇒ 1.043,27 € pour les abandons de créances relatifs aux kilomètres parcourus par les bénévoles
- ⇒ 2.140,80 € indemnités CPAM versées pour mesdames ARNOUX et SCHRAM
- ⇒ 6.859,00 € aide COVID pour charges sociales
- ⇒ 34.967,04 € aide DRFIP pour chômage des mois d'avril à décembre

Dans les charges exceptionnelles, figurent deux sommes pour un montant total de **1.050,55 €**

- ⇒ 7,28 € pour la régularisation du lettrage comptable
- ⇒ 1.043,27 € pour les abandons de créances relatifs aux kilomètres parcourus par les bénévoles

En conclusion, le résultat exceptionnel avec un solde de **43.966,52 €** impacte positivement d'une manière très significative le résultat de l'exercice 2020

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentés en Euros

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 – Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 – Immobilisations brutes : 91.022 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	76 484	14 538	-	91 022
<b>TOTAL</b>	<b>76 484</b>	<b>14 538</b>	<b>-</b>	<b>91 022</b>

**3.1.2 – Amortissements et provisions d'actif : 65.277 €**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	65 277	8 358	-	73 635
<b>TOTAL</b>	<b>65 277</b>	<b>8 358</b>	<b>-</b>	<b>73 635</b>

**3.1.3 – Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage	7 123	7 123	-	5 ans
Matériel de transport	24 490	8 203	16 287	3 ans
Matériel de bureau	56 850	55 749	1 101	3 ans
Panneaux et Banderoles	2 559	2 559	-	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>91 022</b>	<b>73 634</b>	<b>17 388</b>	

**3.2 – Etat des créances : 224.762 €**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	224 762	224 762	-
<b>TOTAL</b>	<b>224 762</b>	<b>224 762</b>	<b>-</b>

**3.3 – Provisions pour dépréciation : NEANT****3.4 – Charges constatées d'avance : 731 €**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur un exercice ultérieur. Il s'agit, essentiellement, des prochains magazines Dallos pour 2021, Jurisport (311,41) Association (275,67), de la cotisation 2021 pour AFSVFP (55,00) et du mensuel « mode d'emploi » de référence des professionnels et bénévoles associatifs (89,00).

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentés en Euros

**3 – NOTES SUR LE BILAN (suite)****3.5 – Tableau de variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	A l'ouverture	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	A la clôture
Fonds associatifs	179 461		- 11 996	-	167 465
Résultat de l'exercice	- 11 996	11 996	- 5 609	-	- 5 609
<b>TOTAL</b>	<b>167 465</b>	<b>11 996</b>	<b>- 17 605</b>	<b>-</b>	<b>161 856</b>

**3.6 – Etat des dettes : 81.025 €**

Etat des dettes	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres dettes	41 336	41 336	-
Produits constatés d'avance	39 689	39 689	-
<b>TOTAL</b>	<b>81 025</b>	<b>81 025</b>	<b>-</b>

« **Autres dettes** » regroupe :

Les dettes fiscales pour un montant de 17.115 € concernant la Mutuelle, Uniformation, Retraite, Prévoyance et les charges sociales sur congés payés.

Des charges à payer : location photocopieurs, GE PSL, loyer mds, déplacements, etc. pour 13.310 €

Les provisions pour congés payés à hauteur de 10.911 €

Parmi les « **Produits constatés d'avance** », figurent certains de 2019 pour Paris 2024, Sentez-vous sport, Handicap et Mouvement vers l'emploi (FIPD) auxquels s'ajoutent ceux de 2020 pour Paris 2024, Sport santé et Handicap.